

LES FLASHES DE LA SEMAINE

Emplois supérieurs: Nouveau recadrage des nominations

La loi organique relative aux nominations aux emplois supérieurs a été encore une fois à l'ordre du jour du dernier conseil des ministres. Cette réunion, présidée par le Roi, a adopté deux amendements. Le premier porte sur le reclassement de l'Institut supérieur de la magistrature qui devra figurer sur les listes des établissements stratégiques. Idem pour la Caisse marocaine de l'assurance maladie qui remplace la CNOPS à la faveur d'un décret-loi adopté par le Parlement il y a quelques mois.

Pour ces deux établissements publics, les nominations de leurs responsables seront délibérées dans le cadre du Conseil des ministres. D'ailleurs, à l'issue du dernier conseil des ministres, SM le Roi a nommé Lotfi Sekkat, PDG du CIH, en remplacement de Ahmed Rahhou, devenu ambassadeur du Maroc auprès de l'Union européenne et Abderrahim Chafii, directeur du Fonds de solidarité contre les événements catastrophiques. Cela conformément à l'article 49 de la Constitution et sur proposition du chef du gouvernement et sur initiative du ministre de l'Economie et des finances.

Les attributions du conseil de gouvernement se sont étendues à la nomination des responsables de deux fondations dont celle des œuvres sociales des travaux publics. Sur la liste également, la fondation Mohammed VI de promotion des œuvres sociales du personnel du ministère des Affaires étrangères et de la coopération internationale.

Un projet de réforme, initié par le ministère de la réforme de l'administration et de la fonction publique, est au stade d'examen par le Secrétariat général du gouvernement. L'objectif de cette initiative est de fluidifier le circuit en accélérant les procédures de nomination. En effet, le département de tutelle veut profiter de cette fenêtre de tir pour introduire l'idée de la création d'une instance indépendante, sous forme d'agence, qui sera chargée de la gestion de l'ensemble des nominations dans les hautes fonctions.

Dans le même élan, cette initiative sera accompagnée par les amendements nécessaires comme les changements d'appellation et le classement des établissements publics sur la liste stratégique ou non stratégique. En effet, il faudra le mentionner dans la loi de création de chaque entreprise publique sans devoir revenir à la loi organique relative aux emplois supérieurs. Pour le changement d'appellation, il est possible de l'intégrer dans la loi de création.

Des spécialistes de la gouvernance pro-

posent d'intégrer ces changements dans un décret sans devoir revenir au Parlement à cause de la lenteur et de la perte de temps, pour reprendre l'expression de l'un d'entre eux. Cette simplification suppose d'introduire dans la loi que les changements susceptibles de se produire en cours de route par exemple puissent se faire par un texte réglementaire.

Car, aujourd'hui, la procédure de changement d'appellation ou de classement, nécessite une procédure longue. En effet, pour que ces modifications se traduisent dans la réalité, il faudra d'autres étapes après leur adoption par le conseil des ministres. Le ministère de tutelle devra revenir devant le Parlement pour discuter, amender et approuver ces changements devant les parlementaires, d'abord au niveau de la commission permanente et puis de la plénière de la Chambre des représentants et de celle des conseillers.

Pendant cette période qui peut prendre plus d'une année, les nominations des responsables des établissements publics concernés, restent bloquées. Et tant que les changements ne sont pas publiés dans le bulletin officiel, ni le Roi ni le chef du gouvernement ne pourront nommer ces patrons publics.

Il faut reconnaître que depuis l'entrée en vigueur à la fin de 2012 de la loi organique relative aux nominations des emplois supérieurs, les dérapages se multiplient. L'écrasante majorité des ministres politiques ont décidé de recruter des secrétaires généraux, des directeurs centraux et des inspecteurs généraux dans les rangs de leurs partis respectifs. Les plus fûtés ont commencé à innover par l'échange de bons procédés. Un responsable du MP va dans un ministère du PJD et ainsi de suite.

Une combine pour dissimuler les entraves à la procédure de nomination qui exige la constitution d'une commission choisie par le ministre. C'est ainsi que plusieurs partis politiques ont profité de cette manne pour noyauter l'administration par les membres de leur parti. Dans cette opération, c'est le critère de proximité avec le ministre qui prime au lieu des compétences. Ce qui se traduit par un affaiblissement de la fonction publique.

Surtout lorsqu'on touche les secrétaires généraux des ministères, les véritables patrons de l'administration. Ils sont là pour coordonner et mettre en œuvre les orientations du gouvernement. Certains proposent de réfléchir à un système qui garantit l'indépendance du corps des secrétaires généraux.

Evidemment, même si des ministres reconnaissent en privé le recours à ces procédés, le chef du gouvernement est sur une autre planète. Saâdeddine El Othmani a réfuté l'idée même d'une politisation des

nominations. Pour preuve, dit-il, aucun candidat non retenu ne s'est plaint de son éloignement à cause de son appartenance politique.

Réseaux sociaux : quels avantages pour l'entreprise

Facebook, Twitter, LinkedIn... l'utilisation du Web 2.0 s'est largement répandue ; plus de 10 millions de Français possédant un compte Facebook.

Le monde de l'entreprise s'est lui aussi intéressé de près à ce phénomène : page groupe ou fan page, les plus grandes marques et sociétés ont compris qu'elles pouvaient tirer profit de leur présence sur les médias sociaux notamment en tissant des liens singuliers et réguliers avec leurs clients et partenaires, et en misant sur la viralité de la diffusion du message.

A tel point qu'aucune politique de communication efficace ne peut se passer d'un plan social media.

Outre le coût quasi nul de l'opération, quels bénéfices sont à escompter d'une implantation sur les réseaux sociaux ? Quels sont les avantages que les entreprises en retirent ? Tour d'horizon de la question.

– Les réseaux sociaux développent la notoriété, la visibilité d'une entreprise et la confiance envers elle.

Par une politique d'acquisition de fans, d'amis ou de followers, l'utilisation de réseaux sociaux permet d'accroître considérablement la portée et la visibilité d'une entreprise.

Les messages diffusés s'adressent à un public plus large, au potentiel quasi infini. Les fans recommandent telle ou telle page, l'entreprise bénéficiant ainsi d'un développement de son public.

D'où l'intérêt de travailler à la création et à la diffusion de contenu riche et intéressant. Par ailleurs, les réseaux sociaux sont un lieu de communication à part, permettant d'entretenir un autre type de dialogue avec les clients, partenaires et fournisseurs.

Un dialogue créant de la proximité, de l'échange et donc de la confiance.

– Ils permettent une prospection et une acquisition de nouveaux clients.

La prospection commerciale a certainement trouvé en Facebook, LinkedIn et Twitter un nouvel eldorado. En créant et en diffusant du contenu original et attractif, les entreprises bénéficient d'un outil de démarchage puissant.

LES FLASHES DE LA SEMAINE

Les réseaux sociaux permettent d'adopter un ton différent des outils marketing traditionnels avec en prime le formidable effet de boost que représente l'aspect viral des médias sociaux.

Et grâce à l'interaction inhérente aux réseaux sociaux, les entreprises peuvent ainsi faire l'acquisition de contacts qualifiés – adresses e-mails voire coordonnées complètes – à moindre coût.

– Développement du nombre de visiteurs sur les sites Internet et optimisation du référencement naturel.

Par un effet de rebond, les entreprises ayant créé une page Facebook par exemple voient le trafic sur le site Web augmenter.

Là encore, l'aspect viral entre en jeu car les pages des réseaux sociaux des entreprises/marques se recommandent entre amis, fans ou followers. De nouveaux visiteurs se rendant alors sur le site Internet officiel.

Le référencement naturel est également optimisé. Google prend en effet désormais en compte le contenu présent sur les pages des médias sociaux. Le référencement des sites Web bénéficient alors d'une source supplémentaire.

– Un nouvel espace de vente de produits et services

Les opérations commerciales ciblées telles que les promotions, fin de stock ou soldes sont dopées par les réseaux sociaux.

Car les fans et amis partagent de plus en plus les bon plans qu'ils repèrent sur les comptes des entreprises et des marques.

Et ces opérations commerciales sont de plus en plus exclusivement destinées aux réseaux sociaux. Là encore, à moindre coût.

– Des relations publiques optimisées

Le secteur des RP a vu dans l'arrivée des réseaux sociaux un nouvel outil puissant. Les supports classiques comme la presse ou la radio ne permettent pas d'instaurer un dialogue réciproque avec le public. Le message est uniquement diffusé dans un sens : de l'entreprise vers le consommateur.

Avec les réseaux sociaux, la donne a changé. Il est devenu possible à présent de suivre en amont ce qui se dit sur telle ou telle société pour en aval pouvoir répondre aux questions, aux avis voire aux critiques. De telle sorte à nouer et bâtir des relations de qualités pérennes avec le public.

Enfin, le bénéfice commun de tous ces avantages réside dans la réduction des coûts opérationnels.

Une implantation sur les réseaux sociaux donne en effet la possibilité d'optimiser les sommes investies en prospection, publicité, promotion, relations publiques... car une seule et même activité peut désormais épauler la quasi totalité des autres

Communication et publicité – La clé face à la concurrence

Dans un environnement concurrentiel des plus féroces et renouvelés, difficile de se distinguer. Peu à peu, la tâche d'attirer des prospects ou de fidéliser ses propres clients prend la forme d'un combat quotidien, mené par le manager, tant en interne (les conflits au sein de l'entreprise même) qu'en externe (contre les concurrents). Pourtant il existe des solutions simples pour se détacher du lot. Le point dans cet article.

Sortir du lot et avoir plus de poids que ses concurrents est possible à condition d'avoir la bonne stratégie. Quelques conseils pour vous assister.

– IDENTIFIER SON AVANTAGE CONCURRENTIEL

Sachez identifier un (ou plusieurs) avantages concurrentiel. L'avantage concurrentiel est un point sur lequel vous pouvez vous vanter d'être supérieur à l'ensemble de vos concurrents.

Un avantage concurrentiel peut être une norme, un matériel spécifique que vous utilisez, un produit ou parfois même un employé.

– AFFIRMER SA PRÉSENCE VIRTUELLE SUR INTERNET FACE AUX CONCURRENTS

Allez vers votre clientèle en affirmant votre présence sur Internet.

Inscrivez-vous dans les différents réseaux sociaux et, si vos moyens le permettent, passez par d'autres intermédiaires plus médiatiques (presse, radio...)

– INVESTIR EN COMMUNICATION POUR SE MONTRER

Dans la limite de vos moyens, n'hésitez pas à :

1- Investir dans différents supports de communication (réels et virtuels)

2- Lancer des actions commerciales (campagne d'emailing, campagne de phoning...)

3- Distribuer des flyers, plaquettes dans

différentes localisations régionales

Le salaire minimum au Maroc SMIG

Le SMIG et le SMAG est le salaire horaire le plus bas que les employeurs doivent verser à leurs employés qui travaillent au Maroc. Ainsi ce salaire se représente selon le secteur d'activité comme suit :

Dans le secteur de l'industrie, du commerce et des services (1):

Depuis le 1er juillet 2015, le salaire minimum est toujours de 13.46 dirhams l'heure dans les secteurs de l'industrie, du commerce et des services.

Ainsi, la valeur du salaire minimum est de 2,570.86 MAD

Dans le secteur agricole et forestier (2) :

Dans le secteur agricole et forestier, le salaire minimum (ou le SMAG) est de 69.73 dirhams.

A noter que le décret n° 2.14.314 interdit la suppression ou la réduction de tout avantage en nature accordé aux ouvriers agricoles.

Quid des travailleurs domestiques (3)

Selon la loi n° 19-12 relative aux conditions de travail et d'emploi des travailleurs domestiques, le salaire en espèce de la travailleuse ou du travailleur domestique ne peut être inférieur à 60% du salaire minimum légal (SMIG) applicable dans les secteurs d'industrie, de commerce et de professions libérales. Selon l'article 19 de la loi n° 19-12, ils ne font pas partie du salaire en espèce, les avantages de nourriture et de logement.

FLASH-économie

Publication d'annonces légales simple et pratique

flasheconomie.com

TEL : 05 22 20 30 31

E-mail

annonce@flashconomie.com

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

CONSTITUTIONS

1400-1C1

Aux termes d'un acte notarié en date à Casablanca du 01 Août 2019, enregistré le 06 Août 2019, il a été établi les statuts d'une société à Responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « VEMAR » SARL, Siège social : RUE 7 N° 5, DEUXIEME ETAGE APPT N°4 . SAADA, SIDI BERNOUSSI- CASABLANCA., Capital Social : de SEPT CENT MILLE DIRHAMS (700.000,00 DHS), il est devisé en 1000 parts de 100.00DHS chacune libérée totalement est attribué aux associés Mr Abdeljalil BARAZZI 350 Parts et Mr Mhammed BARDROUNE 350 Parts.

.Objet Social : PROMOTEUR IMMOBILIER ; -TRAVAUX TOUS CORPS D'ETAT---Construction ; - Gestion immobilière ; - Promotion Immobilière (sous toutes ses formes, notamment les opérations de lotissement, de morcellement, de construction, de démolition, de l'achat et de la vente de tous immeubles à usage d'habitation, professionnel, commercial ou administratif) - L'achat, la viabilisation, le lotissement et la construction de terrains ;

La commercialisation de bien immeubles ;

Durée : 99 ans à compter du jour de son immatriculation au registre de commerce.

Exercice Social : du 01 Janvier au 31 Décembre de chaque année.

La Gérance : Monsieur Abdeljalil BARAZZI Et Monsieur Mhammed BEDROUNE sont nommé à leurs fonctions comme Cogérants pour une durée illimitée, avec signature séparée :-De Sorte que la société sera engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature de l'un des cogérants à savoir : Monsieur Abdeljalil BARAZZI, OU Monsieur Mhammed BEDROUNE, La société pourra être valablement engagée pour tous les actes de gestion, de disposition et d'Administration avec la Seule Signature de l'un des Cogérants. -Néanmoins la société sera engagée par la signature bancaire conjointe des deux cogérants.

Le dépôt légal est effectué au RC de Casablanca le 28/8/2019, sous le N° 712117.

Registre de commerce N° 441435.

1400-2C2

AVIS DE CONSTITUTION HANMES SARL SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE BOULEVARD EL FIDA N 180 3 EME ETAGE-CASABLANCA RC : 441461 CASABLANCA

Aux termes d'un acte sous seing privé en date de 2019-08-19 il a été établi les statuts d'une société à Responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme juridique:Société A Responsabilité Limitée

Dénomination: HANMES SARL

Objet: la société a pour objet -IMPORT EXPORT

-PRODUCTION DE PRODUIT COSMETIQUES

-EVENEMENT

-PUBLICITE

Adresse du siège social: BOULEVARD EL FIDA N 180 3 EME ETAGE-CASABLANCA

Capital: le capital social est fixé à la somme de 10000 dirhams. Il est divisé en 100 PARTS SOCIALES de 100dirhams chacune, entièrement souscrites et libérées, et attribuées aux associés:

Les associés: AZZEDDINE HANNANE 50 parts

SAOUFI IZZA 50 parts

total des parts sociales : 100 parts

Gérance: Mme AZZEDDINE HANNANE pour une durée illimitée.

Durée:99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Année sociale : Commence le 1er Janvier et termine le 31 décembre de chaque année.

Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de CASABLANCA le 2019-08-19 sous le N° 712183.

Pour extrait et mention

LE GERANT

1400-3C3

AVIS DE CONSTITUTION KEFFI MOTOR'S SARL AU SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE À ASSOCIÉ UNIQUE BD EL FIDA IMM 180 3 EME ETAGE CASABLANCA RC : 441459 CASABLANCA

Aux termes d'un acte sous seing privé en date de 2018-08-22 il a été établi les statuts d'une société à Responsabilité limitée à associé unique Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique dont les caractéristiques sont les

suivantes :

Forme juridique:Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique

Dénomination: keffi motor's sarl au

Objet: la société a pour objet Location motocyclette,de vélos tout terrain VTT de buggys,de quads..

Adresse du siège social: BD EL FIDA IMM 180 3 EME ETAGE Casablanca

Capital: le capital social est fixé à la somme de 10000 dirhams. Il est divisé en 100 PARTS SOCIALES de 100dirhams chacune, entièrement souscrites et libérées, et attribuées aux associés:

Les associés: AYACHI JIHAD 100 parts

total des parts sociales : 100 parts

Gérance: M AYACHI JIHAD pour une durée illimitée.

Durée:99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Année sociale : Commence le 1er Janvier et termine le 31 décembre de chaque année.

Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de CASABLANCA le 2019-08-29 sous le N° 712179.

Pour extrait et mention

LE GERANT

1400-4C4

AVIS DE CONSTITUTION ERPITA SARL AU SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE À ASSOCIÉ UNIQUE BD EL FIDA IMM 180 3 EME ETAGE CASABLANCA RC : 441457 CASABLANCA

Aux termes d'un acte sous seing privé en date de 2019-08-23 il a été établi les statuts d'une société à Responsabilité limitée à associé unique Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme juridique:Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique

Dénomination: ERPITA SARL AU

Objet: la société a pour objet CONSEIL DE GESTION

Adresse du siège social: BD EL FIDA IMM 180 3 EME ETAGE Casablanca

Capital: le capital social est fixé à la somme de 100000 dirhams. Il est divisé en 100 PARTS SOCIALES de 100dirhams chacune, entièrement souscrites et libérées, et attribuées aux associés:

Les associés: SMAALI CHOUAIB

1000 parts

total des parts sociales : 1000 parts

Gérance: M SMAALI CHOUAIB pour une durée illimitée.

Durée:99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Année sociale : Commence le 1er Janvier et termine le 31 décembre de chaque année.

Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de CASABLANCA le 2019-08-06 sous le N° 710854.

Pour extrait et mention

LE GERANT

LE GERANT

1399-3C2

AVIS DE CONSTITUTION RNS INVEST SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE 16 RUE JILALI EL ORAIBI 8ÈME ETAGE - CASABLANCA RC : 439831 CASABLANCA

Aux termes d'un acte sous seing privé en date de 2019-07-31 il a été établi les statuts d'une société à Responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme juridique:Société A Responsabilité Limitée

Dénomination: RNS Invest

Objet: la société a pour objet Restauration, Conseil en restauration, livraison et transactions immobilières.

Adresse du siège social: 16 Rue JILALI EL ORAIBI 8ème Etage - Casablanca

Capital: le capital social est fixé à la somme de 100000 dirhams. Il est divisé en 1000 PARTS SOCIALES de 100dirhams chacune, entièrement souscrites et libérées, et attribuées aux associés:

Les associés: BOUGRINE REDA 500 parts

DERAOUI SANAA 500 parts

total des parts sociales : 1000 parts

Gérance: M BOUGRINE REDA pour une durée illimitée.

Durée:99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Année sociale : Commence le 1er Janvier et termine le 31 décembre de chaque année.

Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de CASABLANCA le 2019-07-31 sous le N° 22271.

Pour extrait et mention

LE GERANT

1399-1C1

AVIS DE CONSTITUTION KS SOL SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE À ASSOCIÉ UNIQUE CASABLANCA – 12, RUE SABRI BOUJEMAA 1ER ÉTAGE APPT N° 6. RC : 440517 CASABLANCA

Aux termes d'un acte sous seing privé en date de 2019-04-26 il a été établi les statuts d'une société à Responsabilité limitée à associé unique Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme juridique:Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique

Dénomination: KS SOL

Objet: la société a pour objet Travaux et pose de revêtement des sols et des murs.

Adresse du siège social: Casablanca – 12, Rue SABRI BOUJEMAA 1er étage Appt N° 6.

Capital: le capital social est fixé à la somme de 10000.00 dirhams. Il est divisé en 100 PARTS SOCIALES de 100.00dirhams chacune, entièrement souscrites et libérées, et attribuées aux associés:

Les associés: EL KHALLOUFI Radouane 100 parts

total des parts sociales : 100 parts

Gérance: M EL KHALLOUFI Radouane pour une durée illimitée.

Durée:99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Année sociale : Commence le 1er Janvier et termine le 31 décembre de chaque année.

Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de CASABLANCA le 2019-07-31 sous le N° 22271.

Pour extrait et mention

LE GERANT

1399-4C3

CONGEST CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques principales sont :

• Dénomination : FOUAMPLA

• Objet sociale : TRAVAUX DE PLATRE

• Siège social : 10 RUE LIBERTE ETAGE 3 N° 5 - CASABLANCA

• Apports :

- Mr FOUALI MUSTAPHA

50.000.00 dh
- Mr MADDA ABDELHADI
50.000.00 dh
La gérance : Mr FOU DALI MUSTAPHA et Mr MADDA ABDELHADI sont nommés cogérants de la société pour une durée indéterminée.
La signature sociale : la société sera engagée par la signature conjointe de Mr Mr FOU DALI MUSTAPHA et Mr MADDA ABDELHADI
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca le 26/08/2019 sous le numéro 711852

1399-5C4

CONSEGEST
CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques principales sont :

- Dénomination : ALGENEGO
- Objet sociale : IMPORT EXPORT VETEMENT
- Siège social : 10 RUE LIBERTE ETAGE 3 N° 5 - CASABLANCA
- Apports :
- Mr NOUALA BILLAL 50.000.00 dh
- BEZZERROUKI SAMAH 50.000.00 dh

La gérance : Mr NOUALA BILLAL et BEZZERROUKI SAMAH sont nommés cogérants de la société pour une durée indéterminée.
La signature sociale : la société sera engagée par la signature conjointe de Mr Mr FOU DALI MUSTAPHA et BEZZERROUKI SAMAH
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca le 27/08/2019 sous le numéro 711904

1398-1C1

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIETE
SBTAG FOOD
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE: 100.000 DH
SIEGE SOCIAL: ANGE BD DE FÈS ET BD RACHIDI. KAMAL PARK CENTER.
BÂTIMENT, RDC N° 11.
MOHAMMEDIA 20800.
R.C.:24085

I. Aux termes d'un acte S.S. Pâ Mohammedia en date du 25/07/2019 a été établi les statuts d'une société à SARL dont les caractéristiques sont les suivantes ;

- FORME : SARL
- DENOMINATION : SBTAG FOOD.
- OBJET : MILK BAR OCCUPANT MOINS DE 5 PERSONNES
- SIEGE SOCIAL: Ange Bd de Fès et Bd Rachidi. Kamal Park Center .

Bâtiment, RDC N° 11. Mohammedia 20800.
-DUREE : 99ans
-CAPITAL SOCIAL: 100.000 DH
-LES ASSOCIES :
SBAI Mohammed Faouzi 500 Parts sociales
TAGNAOUTE Abdellah 500 Parts sociales
Soit au total: 1000 parts
-GERANCE :Sont co-gérants Messieurs SBAI Mohammed Faouzi ET TAGNAOUTE Abdellah.
-ANNEE SOCIALE: 1er janvier au 31 décembre)
II. Le dépôt légal a été effectué au Greffe de Mohammedia le 25/07/2019 sous le N° 24085
Pour extrait et mention LES GERANTS

1398-2C2

DELOTA NEGOCE SARLAU
CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 16/04/2019 il a été établi les statuts d'une SARL AU .

Dénomination DELOTA NEGOCE SARL AU .

•Article 3- OBJET SOCIAL
La société a pour objet de faire pour elle-même ou, pour le compte de tiers ou en participations, tant au Maroc qu'à l'étranger.

NEGOCE ;
Siège social : 21 RUE OUDJARI ANFA CASABLANCA .

Durée : la durée de la société est fixée à 99 ans à partir du jour de sa constitution.

• Capital Social : le capital social est fixé à la somme de 100.000,00Dhs
Divisé (1000) parts sociales de (100,00) DHS chacune.

•Gérance La société est gérée par le gérant Mr. TARIK AHMED

•Dépôt : Le dépôt légal est effectué par le Centre d'Investissement de Grand Casablanca.

1398-4C3

SOCIETE STOR CONSEIL SARL AU
46, BD ZERKTOUNI, 2ÈME ÉTAGE, APPT 6, CASABLANCA
FIXE : 0522.22.52.63
SITE WEB : WWW.STORCONSEIL.MA

Aux termes d'un acte SSP fait à Casablanca en date du 27/08/2019, ils ont été établis les statuts d'une SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Dénomination : LUXE CONSULTING SARL AU
- Objet : IMMEUBLES, PROMOTEUR IMMOBILIER
- Siège social : 46 BD ZERKTOUNI

ZEME ETAGE APPRT 6-CASA-BLANCA
•Durée : 99 ans
•Capital social : 100.000,00 DHS
•Gérance : Mr. REDOUANE HABIB DINE
• Année sociale : DU 1 JANVIER AU 31 DECEMBRE
• Dépôt : LE DEPOT EST EFFECTUE ATRIBUNAL DE COMERCE DE CASABLANCA SOUS LE NUMERO 441301 EN DATE DU 27/08/2019.

1398-5C4

SOCIETE CENTRE D'AFFAIRE JARMOUNI SARL AU
56, BOULEVARD MOULAY YOUSSEF, 3ÈME ÉTAGE, APPT 14, CASABLANCA
FIXE : 0522.20.05.88
G-MAIL : CENTREAFFAIRES.JARMOUNI@GMAIL.COM

Aux termes d'un acte SSP fait à Casablanca en date du 27/08/2019, ils ont été établis les statuts d'une SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes :

• Dénomination : TECOM INVEST SARL AU

•Objet : IMMEUBLES, PROMOTEUR IMMOBILIER

• Siege social : 56 BOULEVARD MOULAY YOUSSEF 3EME ETAGE APPRT 14 CASABLANCA

•Durée : 99 ans

•Capital social : 100.000 DHS

• Gérance :Mr. MOHAMMED YASSINE AIT OUASSARAH

• Année sociale : DU 1 JANVIER AU 31 DECEMBRE

• Dépôt : LE DEPOT EST EFFECTUE ATRIBUNAL DE COMERCE DE CASABLANCA SOUS LE NUMERO 441291 EN DATE DU 27/08/2019.

1398-6C5

« FAIZ PRO » SARL/A.U

I. Au terme ASSP du 29/07/2019, il a été établi les statuts SARL/A.U ci-dessous désignés :
Dénomination : « FAIZ PRO » SARL/A.U

Objet : La société a pour objet au Maroc ainsi qu'à l'étranger :

- Ventes et Achats produits et outils nettoyeurs
- Traitement 3D
- Traiteur et restauration collective
- Travaux Divers
- Transport national et internationale

Siège de la société : Centre Riad 61, Angle Av Lalla Yakout & Mustapha El Maani N°69 2ème Etg - Casablanca

Capital : Le capital est de 100.000,00 Dhs sera réparti

comme suit :
Mr Khalid MHIDRA 100.000,00 Dhs 1000 Parts
Soit un total de : 100.000,00 Dhs 1000 Parts
La gérance Mr Khalid MHIDRA est nommée Gérant Unique de la société, avec les pleins pouvoirs.
Durée : 99 ans.
II. Dépôt légal au Registre de commerce au Tribunal de commerce de Casablanca sous le n° de depot 711619.

1397-1C1

«KALORY» SARL
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 100.000,00 DIRHAMS
SIEGE SOCIAL : BEAUSEJOUR, ANGLE RUE ATIRYAK AL ABYAD ET RUE MASK ELLIL
CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10/07/2019, ils ont été établis les statuts d'une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : KALORY

Objet : La société a pour objet tant au Maroc qu'à l'étranger :

- Préparations de Jus
- Ventes de Jus à emporter
- Boissons non alcoolisées
- Achat et vente de fruits frais ou secs et de tout produit alimentaire en vrac ou emballé

Le siège social est fixé à Casablanca, BEAUSEJOUR, ANGLE RUE ATIRYAK AL ABYAD ET RUE MASK ELLIL

La durée de la société est fixée à 99 Années à compter du jour de son immatriculation au registre de commerce, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Le Capital est fixé à 100.000,00 DHS divisé en 1000 parts sociales de (100 DHS) attribuées comme suit :

•Monsieur LEMSEFFER MAJD 50 000,00DHS

•Monsieur BERRADA DRISS50 000,00DHS

Gérance : La société sera gérée conjointement et avec signature conjointe par Monsieur LEMSEFFER MAJD, CIN N° BK271756 de nationalité marocaine, et Monsieur BERRADA DRISS, CIN N° BK515474 de nationalité marocaine, pour une durée illimitée.

Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de commerce de Casablanca le 08/08/2019 sous le N° 711155.

POUR EXTRAIT ET MENTION

1397-2C2

AVIS DE CONSTITUTION
SMART TOP CONTROL
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ

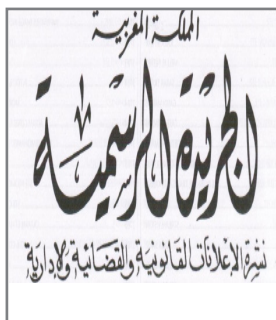
LIMITÉE À ASSOCIÉ UNIQUE
BOULEVARD MASSIRA RUE 6
OCTOBRE N°6 ETG 3 APPT 3
RACINE CASABLANCA
RC : 440821 CASABLANCA

Aux termes d'un acte sous seing privé en date de 2019-07-30 il a été établi les statuts d'une société à Responsabilité limitée à associé unique Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme juridique: Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique

Dénomination: SMART TOP CONTROL

Objet: la société a pour objet NEGOCIANT, PROGRAMMEUR, ANA-



FLASH-économie
28, Av des FAR
CASABLANCA

Directeur de la
Publication :
Majid FATHI

05 22 20 30 31
06 64 14 26 48

Équipe de
Publication :
Kawtar HAJOUR
Imane
ELOUAKOUDI

05 22 47 37 74
06 64 14 26 48

Email :
annonce@

flasheconomie.com

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

MODIFICATIONS

1400-1M1

ENGINEERING DESIGN & TECHNICAL OFFICE
« EDTO »
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE A ASSOCIE UNIQUE AU CAPITAL DE 500 000,00 DIRHAMS
SIEGE SOCIAL : ANGLE BD ABDELMOUMEN ET RUE SOUMAYA IMM 82 4EME ETAGE APPT N°16 QUARTIER PALMIER MAARIF -CASABLANCA
RC N°: 416895 – IF N°:31824879

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 17/06/2019, il a été décidé ce qui suit :

Approbation de la cession des parts sociales ;
Changement de l'objet social de la société ;

Changement de dénomination de la société qui devient : ENGINEERING DESIGN & TECHNICAL ASSISTANCE « EDTA »

Transformation de la forme juridique de la société en SARL et Mise à jour des statuts de la société ;

Pouvoirs en vue des formalités légales.

Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca, le 05/08/2019 sous N°710565.

LE GERANT, Pour extrait et mention.

1400-2M2

PACTE
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE : 5.500.000,- DIRHAMS
SIEGE SOCIAL : 3, RUE AMPÈRE BOURGOGNE - CASABLANCA
RC N° 79.359 – IF N° 01021700 – ICE N° 001524587000041
AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL

I – Le 18.03.2019, les actionnaires de la société PACTE ont décidé d'augmenter le capital social de 3.300.000,- dirhams pour le porter de 5.500.000,- dirhams à 8.800.000,- dirhams par l'émission de 33.000 actions nouvelles de 100,- dirhams nominal chacune libérées du quart au moins lors de la souscription par compensation avec des créances certaines, li-

quides et exigibles sur la société.
II – La déclaration de souscription et de versement a été établie en date du 12.07.2019.

III – L'Assemblée Générale Extraordinaire du 18.07.2019 a ratifié, constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital de 3.300.000,- dirhams et modifié en conséquence l'article 6 des statuts « CAPITAL SOCIAL » celui-ci se trouvant, désormais fixé à 8.800.000,- dirhams divisé en 88.000 actions de 100,- dirhams chacune.

IV – Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 15.08.2019

sous le numéro 711478.
POUR EXTRAIT ET MENTION
LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

1400-3M3

WOLF AGENCE DE COMMUNICATION SARL

1- Sous un acte sous seing privé il a été établi un procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du:24/07/2019, entre les associés de la société: WOLF AGENCE DE COMMUNICATION SARL, sise à: 265 Bd Zerkouni ETG 9 N° 92 CASABLANCA, et au capital de 60 000.00 dhs, RC-414065 pour les décisions suivantes:

- M.TAHRI JOUTEI HASSANI M'HAMMED ALI cède à M. TAOUJNI MOHAMMED ses 200parts dans la société pour le prix de 20 000dhs Et

• M.BOUYOUB NAJI cède à M. TAOUJNI MOHAMMED ses 200parts dans la société pour le prix de 20 000dhs

• M. TAOUJNI MOHAMMED étant désormais titulaire de 600 parts social de la société.

- M. BOUYOUB NAJI a démissionné de ses fonctions de gérant de la société et M. TAOUJNI MOHAMMED est désormais le seul unique gérant de la société pour illimitée.

- M. TAOUJNI MOHAMMED étant le seul propriétaire des parts sociales de la société, la société est transformée en une société à responsabilité limitée à associée unique. (SARL AU)

- L'assemblée, compte tenu des résolutions qui précèdent décide de mettre à jour les statuts de la société.

- L'assemblée a décidé l'objet social de la société pour comprendre les activités suivantes:

• Consulting;

• Data mailing;
• Développement informatique;
• Prestations de services de tous genres;

• Import et Export de tous les produits et services;
- L'assemblée, compte tenu des résolutions qui précèdent décide de mettre à jour les statuts de la société.

2- Le dépôt légal des P.V. a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca le: 06/08/2019 et enregistré au registre chronologique sous le n°: 23079.

La Gérance

1398-2M1

AVIS DE CHANGEMENT DE GÉRANT
INTERTEK LABTEST
AU CAPITAL DE : 2785000
SIEGE SOCIAL : ROUTE 110, BD CHEFCHAOUNI, LOT SAADI N° 20, 4EME ÉTAGE, CASABLANCA
R.C : 90647 CASABLANCA

1- Par décision de l'assemblée Générale Extraordinaire (AGE), en date du 2019-08-06 il a été décidé ce qui suit :

- La nomination d'un nouveau gérant dans la société soit MR.ABDERRAHIM BELRHOAUTE ET MR. ABDELMALEK EL KANIT en remplacement de MR.ABDERRAHIM EL AZZOUZY ET MR.KASSEM WAHID EZZELDIN KASSEM partant.

- Modification de l'article n° 15 des statuts.

- Modifications à compter du 2019-08-06.

2- Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de CASABLANCA le 2019-08-27 sous le N° 711960.

Pour extrait et mention

LE GERANT

1399-6M2

BACHIR EL JOUAI
D'EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
4 RUE DE BUZANCY
BELVEDERE CASABLANCA
TEL 05.22.24.82.51 & 05.22.24.91.96 & 05.22.40.31.36
FAX 05.22.40.14.21 - PORT.06.61.14.16.56
EMAIL: ELJOUAIDIB@MENARA.MA
S/S EL GARA CARBURANT
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 100.000 DIRHAMS
SIEGE SOCIAL A EL GARA,

ROUTE DE BEN AHMED
R. C. 6153 – ID. FISC. 40442277
CESSION DE PARTS SOCIALES RECTIFICATIF DE L'ADRESSE DU SIEGE SOCIAL

I - Par décision extraordinaire des associés en date du 13/06/2019., les associés de la société « S/S EL GARA CARBURANT », s.a.r.l ont décidé ce qui suit :

* - La cession et la ratification des parts sociales de la part par Monsieur EL HAJ ABDELKRIM BENDIB au profit de Mademoiselle FARAH BENDIB et de Mademoiselle HANA BENDIB.

* - Rectifier l'adresse du siège social par : 25 BD HASSAN II EL GARA.

II - Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de Berrechid, Le 28/08/2019 Sous le N° 2879.
POUR EXTRAIT ET MENTION
Bachir EL JOUAI

1398-3M1

SG CONSEIL
217, BD ZERKTOUNI ET RUE DE LA FRATERNITÉ
TEL : 05 22 39 43 33
FAX : 05 22 39 43 34
HOTEL RIVOLI
AVIS D'AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL

1.Aux termes du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29 Mai 2019, les actionnaires de la société «Hôtel Rivoli», société anonyme au capital social de 3.000.000 DH ont décidé ce qui suit :

1. Décision d'augmentation du capital social de la société «Hôtel Rivoli SA» par incorporation de comptecourant d'associé d'un montant de DIX NEUF MILLIONS DEUX CENT MILLES DIRHAMS (19.200.000,00DH) pour le porter de TROIS MILLIONS DE DIRHAMS (3.000.000,00 DH) à VINGT DEUX MILLIONS DEUX CENT MILLES DIRHAMS (22.200.000,00 DH) par la création de CENT QUATRE VINGT DOUZE MILLE (192.000) actions d'une valeur nominale de CENT DIRHAMS (100 DH) chacune ;
2. Renonciation aux Droits préférentiels de souscription ;
3.Modification corrélative des statuts sous réserve de la condition suspensive de réalisation définitive de l'augmentation de capital.

2. Aux termes du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 29 Mai 2019, les administrateurs de la société«HôtelRivoli», société anonyme au capital social de

3.000.000 DH ont décidé ce qui suit :

1. Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation du capital social de la société «Hôtel Rivoli SA» par incorporation de compte courant d'associé d'un montant de DIX NEUF MILLIONS DEUX CENT MILLES DIRHAMS (19.200.000,00DH) pour le porter de TROIS MILLIONS DE DIRHAMS (3.000.000,00 DH) à VINGT DEUX MILLIONS DEUX CENT MILLES DIRHAMS (22.200.000,00 DH) par la création de CENT QUATRE VINGT DOUZE MILLE (192.000) actions d'une valeur nominale de CENT DIRHAMS (100 DH) chacune ;
2. Ratification de la modification corrélative des articles 6 et 7 des statuts.

3. Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca en date du 19 Aout 2019, sous le numéro 711605, et la déclaration modification a été déposée au même greffe.

Pour extrait et mention
HOTEL RIVOLISA

1396-6M1

FELLI IMMOBILIER SARL

Sous un acte sous seing privé il a été établi un procès verbal de l'assemblée

générale extraordinaire du: 03/07/2019, entre les associés de la société :

FELLI IMMOBILIER SARL, sise à: CENTRE RIAD 61, ANGLE AV LALLA

YAKOUT & MOSTAPHA EL MAANI N°69 2ème ÉTAGE CASABLANCA, et

au capital de 100 000.00 dhs,RC 420679, pour les décisions suivantes:

- Mme EL BERRAK NABILA a cédé à Mme FELLAINI BAKKIOUI SABRINE ses 330 parts dans la société FELLI IMMOBILIER SARL pour le prix de 33 000 dhs

- Mme EL BERRAK NABILA a démissionné de ses fonctions de cogérante de la société et M. ERRAJI CHAHID MOHAMMED-AMINE titulaire de la CIN n°

CD11762 et FELLAINI BAKKIOUI SABRINE, titulaire de la CIN n° BE792305 restent désormais les seuls co-gérants de la société.

- L'assemblée, compte tenu des résolutions qui précèdent décide de mettre

à jour les statuts de la société.

Le dépôt légal des P.V. a été effectuée au tribunal de commerce

de
Casablanca le: 06/08/2019 et en-
registré au registre chronolo-
gique sous le n°:
23084.
La Gérance

1395-1M1

AVIS DE MODIFICATION

DÉNOMINATION: CREATIVE
AUTOMATION SYSTEMS
SARL AU

YACOUB ELMANSOUR RUE
JILALI ELOUFIR N°16,
CASABLANCA

AU CAPITAL DE 240000 DHS
RC 251005

I- Par décision du gérant, en date
du 2019-07-25 il a été décidé ce
qui suit :

- Le transfert du siège social de la
société à l'adresse RDC RES
NAJAMR BAHMAD BD BAHMAD,
BELEVEDERE, CASABLANCA
Modifications à compter du
2019-08-08
Modification de l'article n° 5 des
statuts.

Le dépôt légal a été effectué au
greffe du tribunal de commerce
de la ville le 2019-08-19 sous le N°
711628.

Pour extrait et mention
LE GÉRANT

1395-2M2

SOCIETE TECHNO SUP SARL
AU CAPITAL DE
1.500.000,00 DHS

SIÈGE SOCIAL : 5 RUE ABOU
JAAFAR IBNOU ATIA RDC
BOURGOGNE CASABLANCA.

TP: 35653021- IF 40392262 –

CNSS : 8753354 –RDC :236303
ICE0000587040000069

I- Aux termes de l'Assemblée gé-
nérale extraordinaire en date du
09.08.2019, les associés ont déci-
dé :

a-Cession de 1250 parts sociales
appartenant à M.AHMED EL
GHARBI au profit de Mme HIND
AROUCHE conformément à l'acte
de cession de parts du
09.08.2019.

b-Cession de 1250 parts sociales
appartenant à Mme ELBATOUL
MESSIOUI au profit de Mme HIND
AROUCHE conformément à l'acte
de cession de parts du
09.08.2019.

c- Modifications corrélatives des
articles 6 et 7 des statuts.

II- Le dépôt légal a été effectué
auprès du Greffe du Tribunal de
Commerce de Casablanca le
19.08.2019 sous le n° 711.567.

1395-3M3

SOCIETE TECHNO SUP SARL
Au Capital de 1.500.000,00 DHS
Siège Social : 5 RUE ABOU
JAAFAR IBNOU ATIA RDC
Bourgogne Casablanca.
TP: 35653021- IF 40392262 –
CNSS : 8753354 –RDC :236303
ICE0000587040000069

I – Aux termes du procès verbal
de l'assemblée générale extraor-
dinaire tenue, le 09.08.2019, les
associés ont décidé :

a)La Constatation du décès du
feu KHALID EL GHARBI ;
b)La répartition des parts sociales
revenant au défunt KHALID EL
GHARBI qui s'élèvent à 7500 parts
sociales suivant l'acte d'hérédité
date le 18.06.2019.

c)La nomination de Mme HIND
AROUCHE en qualité de gérante
unique pour une durée illimitée.
b) Modifications corrélatives des
articles 6,7,12 et 13 des statuts

II- Le dépôt légal a été effectué
auprès du Greffe du Tribunal de
Commerce de Casablanca le
19.08.2019 sous le n° 711.566.

1394-2M1

<<HAIMOUD TRANS >>
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ
LIMITÉE.
AU CAPITAL DE <<400.000,00
DIRHAMS>>
SIÈGE SOCIAL : <<DOUAR
BENI MGHIT BEN YAKHLEF –
MOHAMMEDIA>>
RC <<15219
MOHAMMEDIA>> - CNSS N° :
<<4641248>>
AUGMENTATION DE CAPITAL

D'une assemblée générale extraor-
dinaire en date du <<31 Juil-
let 2019>>, il résulte que le capi-
tal social a été augmenté de
<<400.000,00>> dirhams à
<<1.500.000,00>> dirhams par
compensation avec une créance
liquide et exigible que les asso-
ciés détiennent sur la société.

En conséquence, les articles
<<6>> et <<7>> des statuts sont
modifiés.

Le dépôt légal est effectué au Se-
crétaire greffier du tribunal de
Première Instance de <<Moham-
media>> le <<08/08/2019>>, sous
n°<<1329>>.

Pour avis, le gérant

1393-1M1

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Aux termes de la décision collec-
tive en date du 18/07/2019 les
associés de la Société «FROTAL-
TEC» SARL au capital
de 100.000,00 DHS
éléments modificatifs :
-Cession de 750 parts sociales ap-

partiennent à Mr. MIN HUI, Mr
ZHU MEIXIANG ET MME MA XUE-
TIN dans la ste « FROTALTEC SARL
» au profit de Mr LIAO WANGHUA
ET Mr XU TANGYUN.

-Nomination de Mr LIAO WAN-
GHUA gérant unique de la Sté «
FROTALTEC » SARL pour une du-
rée illimitée.

- Le dépôt légal a été déposé au
Tribunal de Commerce de casa-
blanca sous
N°RC 408805 en date du
15/08/2019.

1393-5M2

«INTERTRONIC MAROC»
DÉNOMINATION SOCIALE :
INTERTRONIC MAROC.
FORME : SARL AU.
SIÈGE SOCIAL : 7,RUE AMYOT
D'INVILLE -CASABLANCA.
CAPITAL SOCIAL : DHS.
NUMÉRO R.C : 38258 R.C
CASABLANCA.

I- Par décision en date du 2019-
08-09, l'associé unique a décidé
la dissolution anticipée de la so-
ciété à compter du 2019-08-09 et
sa mise en liquidation amiable.
chrisitan andré hugo demeurant
8,rue marty ain borja casablanca
a été nommé en qualité de liqui-
dateur. Les pouvoirs les plus
étendus pour terminer les opéra-
tions sociales en cours, réaliser
l'actif, acquitter le passif lui ont
été confiées. Le siège de liquida-
tion est fixé au 8,rue marty ain
borja casablanca, au même titre
que l'adresse de correspondance.
II- Le dépôt légal a été effectué
au Greffe du Tribunal de Com-
merce de casablanca le 2019-08-
192019-08-19 sous le N° 711579.
Pour avis et mention.
LE GÉRANT

1392-2M1

« SERVI FLEX » SARL AU
ROUTE 111 KM 10500 AIN
SEBAACASABLANCA

Aux termes du Procès Verbal de
l'assemblée Extraordinaire du
06/03/2003; Il a été décidé ce qui
suit:

1- L'augmentation du capital de
100 000.00 dirhams (Cent Mille
Dhs) à 400 000.00 dirhams par la
création de 3000 parts sociales
de 100,00 dirhams (Cent Dhs)
chacune, soit une augmentation
de 300 000.00 Dhs.

1392-3M2

« SERVI FLEX » SARL AU
ROUTE 111 KM 10500 AIN
SEBAACASABLANCA

Aux termes du Procès Verbal de
l'assemblée Extraordinaire du

23/12/2005; Il a été décidé ce qui
suit:

1- L'augmentation du capital de
400 000.00 dirhams à 1000
000.00 dirhams par la création de
6000 parts sociales de 100,00 di-
rhams (Cent Dhs) chacune, soit
une augmentation de 600 000.00
Dhs.

1392-4M3

« SERVI FLEX » SARL AU
ROUTE 111 KM 10500 AIN
SEBAACASABLANCA

Aux termes du Procès Verbal de
l'assemblée Extraordinaire du
04/12/2007; Il a été décidé ce qui
suit:

1- L'augmentation du capital de
1000 000.00 dirhams à 1500
000.00 dirhams par la création de
5000 parts sociales de 100,00 di-
rhams (Cent Dhs) chacune, soit
une augmentation de 500 000.00
Dhs.

1392-5M4

« SERVI FLEX » SARL AU
ROUTE 111 KM 10500 AIN
SEBAACASABLANCA

Aux termes du Procès Verbal de
l'assemblée Extraordinaire du
04/12/2007; Il a été décidé ce qui
suit:

1- L'augmentation du capital de
1500 000.00 dirhams à
3120000.00 dirhams par la créa-
tion de 16200 parts sociales de
100,00 dirhams (Cent Dhs) cha-
cune, soit une augmentation de
1620 000.00 Dhs.

1392-6M5

ACTIONS FINANCE CONSEILS
RUE DES VIEUX MARRAKCHIS
IMM N°6
APPT N°4 GUÉLIZ –
MARRAKECH

«KECH MANAGEMENT» S.A.

Au terme de l'assemblée géné-
rale ordinaire réunie en date du
20 Juin 2019, les actionnaires de
la société « KECH MANAGEMENT
» S.A., sise à AVENUE MOHAMED
VI NOUVELLE ZONE TOURIS-
TIQUE, AGDAL, MARRAKECH et
au capital de 300.000,00 ont déci-
dé de :

•Accepter la démission des admi-
nistrateurs : Mme Kenza ALJ et Mr
Mehdi ALJ ;

•Reconduire le mandat de Mme
AMAL EL MAZOUNI en tant que
présidente ;

•Nommer Mme Fatna ALATTAR
comme nouvelle administratrice.

Au terme de la délibération du
conseil d'administration en date
du 20 Juin 2019, il a été décidé de

AVIS

DE CESSION DES
PARTS SOCIALES

1397-3M1

اديوان الأستاذ هشام أبلول
موفق بالدار البيضاء
شركة ذات مسؤولية محدودة
شركة ايسباص مانولي
رأسمال الشركة 100.000 درهم
المقر الاجتماعي الأزهر المجموعة
السكنية 41 ب الإقامة 338 الرقم 8
الألفة الدار البيضاء
السجل التجاري 410549

بمقتضى عقد توثيقي تلقاه الأستاذ
هشام أبلول موفق بالدار البيضاء
بتاريخ 21 يونيو 2019
باع السيد رشيد الرزازي للسيد رضا
مواسي 1000 حصة مجموع الحصص
من الشركة المسماة ايسباص مانولي
على اثر ذلك استقالة السيد رشيد
الرزازي من مهامه كمسير للشركة
تم تعيين السيد رضا مواسي كمسير
ووحيد للشركة لمدة غير محدودة
ثم الإيداع القانوني لدى المحكمة
التجارية بالدار البيضاء بتاريخ 01
غشت 2019 تحت عدد 22523

FLASH-économie

Directeur de la
Publication :
Majid FATHI

Équipe de
Publication :
Kawtar HAJOUR

Imane ELOUAKOUDI
Shéhérazade FATHI

Said MASSAINE
Kenza FATHI
Rayan FATHI

Tel:

05 22 20 30 31
06 64 14 26 48
05 22 47 37 74

Fax:

05 22 27 71 81

Email :

FLASH Économie

vous accompagnent
dans vos publications
d'annonces légales au

Bulletin Officiel

3 رجب 1439 (21 مارس 2018)

الطبعة السابعة بعد المائة - عدد 5499

ISSN 0851 - 1225

المملكة المغربية

الحرية والديمقراطية

نشرة الإعلانات القانونية والقضائية والإدارية

ثمن النسخة : 10 دراهم

يطلب الاشتراك من المطبعة الرسمية الرباط - شالة الهاتف : 0537.76.50.25 - 0537.76.50.24 0537.76.54.13 الحساب رقم : 310 810 1014029004423101 33 المفتوح بالخزينة الإقليمية بالرباط	تعريضة الاشتراك		بيان النشرات	
	في الخارج	في المغرب		
		سنة		سنة أشهر
	فيما يخص النشرات الموجهة إلى الخارج	400 درهم	250 درهما	النشرة العامة
	عن الطريق العادي أو عن طريق الجو	200 درهم	-	نشرة مداولات مجلس النواب
	أو البريد الدولي السريع. تضاف إلى	200 درهم	-	نشرة مداولات مجلس المستشارين

FLASH Économie

28, Av De L' Armée Royale
Casablanca, 20100 , Maroc
Tél : +212 5 22 20 30 31
Fax : +212 5 22 27 71 81
Port : +212 6 64 14 26 48

E-mail :

annonce@flasheconomie.com

CERTIFIÉ L'INSERTION DE L'ANNONCE LÉGALE

Numéro : Page :

Enregistré à Casablanca le:

Folio : Case :

Signature et Cachet